

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SALAIRES, AUX INDEMNITÉS MENSUELLES ET AUX INDEMNITÉS ANNUELLES

TITULAIRES D'EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : 4

Nom de la personne	Salaire au 31 mars	Indemnité mensuelle de séjour	Indemnité annuelle
Malack, Dominique-Valérie	217 754,00 \$	1 622,00 \$	